



TERMES DE REFERENCE POUR LA CONDUITE D'UNE ASSISTANCE
TECHNIQUE EN VUE D'ACCOMPAGNER L'ACAME DANS LE
PROCESSUS D'ACCREDITATION INSTITUTIONNELLE ET
PROGRAMMATIQUE DU CFEA

Association africaine des Centrales d'Achats de Médicaments Essentiels

 secretariat@acame.net  www.acame.net  +226 25 37 91 75  01 BP 4877 Ouagadougou 01
 Ouagadougou-Burkina Faso

Max

Table des matières

I.	Contexte	3
II.	Objectifs	3
A.	Objectifs spécifiques	3
III.	Activités à réaliser	3
IV.	Méthodologie et plan de travail	4
V.	Profil de l'agence	4
VI.	Détails et forme de présentation de l'offre	4
VII.	Remise des offres	5
A.	Modalités d'évaluation des offres	5
1.	Évaluation technique	5
2.	Évaluation financière	5
3.	Évaluation finale	5
VIII.	Budget et forme de paiement	6
IX.	Coordination et supervision	6
X.	Durée de l'assistance technique	6
XI.	Conditions de l'offre	6
XII.	Liste non exhaustive de documents disponibles (pour consultation)	6
XIII.	Éclaircissements et informations complémentaires	6

I. Contexte

L'Association Africaine des centrales d'Achat des Médicaments Essentiels (ACAME) créée en 1996, est une faitière regroupant 22 Centrales nationales d'achats (CNA) réparties en Afrique de l'Ouest et Centrale, en Océan Indien et Maghreb.

Les objectifs de l'ACAME tels que définis par ses statuts sont de :

- Défendre et promouvoir les intérêts professionnels et moraux de ses membres ;
- Créer des liens de solidarité entre ses membres ;
- Contribuer à l'approvisionnement régulier des pays africains en médicaments essentiels de qualité et à moindre coût ;
- Adopter progressivement une politique commune d'approvisionnement en médicaments essentiels génériques de qualité ;
- Aider à la création des Centrales d'Achats de Médicaments Essentiels Génériques dans les pays ou régions d'Afrique où il n'en existe pas encore ;
- Promouvoir la prescription, la dispensation et l'utilisation des médicaments essentiels génériques ;
- Entreprendre toute autre activité se rapportant à ses objectifs.

L'ACAME met en œuvre un projet de création d'un Centre de Formation et d'Expertise (CFEA) dont le plan de formation repose sur une évaluation des besoins de formation réalisée dans les 22 pays membres de son réseau. La mise en œuvre du plan de formation est prévue se faire tant en présentiel que par le développement d'une plateforme de formation en ligne de type Formation Ouverte et à Distance (FOAD), plus connue sous le vocable « e-learning ».

Les présents termes de référence sont élaborés en vue de recruter une assistance technique pour accompagner l'ACAME dans le processus d'accréditation institutionnelle et programmatique des différentes offres de formation du CFEA.

II. Objectifs

L'objectif de cette assistance technique est de faciliter l'accréditation institutionnelle et programmatique des différentes offres de formation du CFEA avec une reconnaissance sur le plan international.

A. Objectifs spécifiques

Spécifiquement il s'agit de :

- Identifier l'opportunité d'accréditation la plus pertinente pour le CFEA ;
- Coordonner pour le compte de l'ACAME avec l'agence d'accréditation au nom du CFEA ;
- Préparer la documentation à soumettre pour l'accréditation ;
- Traduire les documents (de l'anglais au français et du français à l'anglais) si et quand cela est nécessaire ;
- Planifier les échanges avec l'agence d'accréditation et le CFEA si nécessaire ;
- Accompagner l'ACAME pour l'obtention de l'accréditation du CFEA.

III. Activités à réaliser

L'assistance technique recherchée par l'ACAME dans le cadre de la présente mission, vise à recruter une organisation capable de l'accompagner à offrir des formations de haut niveau avec une reconnaissance internationale dans le secteur de la santé. La mission de l'agence sera échue avec l'obtention de l'accréditation des différentes offres de formation du CFEA.

IV. Méthodologie et plan de travail

L'agence retenue travaillera en étroite collaboration avec la coordination du CFEA et le comité pédagogique (COPED) du CFEA.

Les agences intéressées par la présente offre devront élaborer une proposition d'assistance technique avec une description méthodologique détaillée de la mission et des différents processus à cet effet. L'accréditation devra concerner tout le processus de formation offert par le CFEA. Elle proposera une accréditation objective et pertinente correspondant aux objectifs du CFEA en tant que centre d'excellence des métiers de la chaîne d'approvisionnement des produits de santé.

Pour chacune des étapes, le plan de travail doit détailler les tâches à réaliser et les délais prévus. Il faudra aussi joindre un chronogramme prévisionnel.

V. Profil de l'agence

L'agence devra être spécialisée en matière de formation ou d'accompagnement des offres de formation. Elle devra avoir une bonne connaissance de la chaîne d'approvisionnement et une expérience similaire de conduite de mission réussie d'accréditation. Le transfert de compétences vers l'équipe de coordination du CFEA sera un facteur clé.

VI. Détails et forme de présentation de l'offre

Les agences (ou pool de Consultants constitué) admissibles doivent manifester leur intérêt à fournir les services décrits dans les présents TDRs. Ils doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente (documentations sur la firme et ses domaines de compétences, références concernant l'exécution de contrats analogues) dans le domaine de la mission. Les références doivent obligatoirement être accompagnées des pages de gardes et des pages de signature des contrats et des certifications de bonne fin d'exécution. Un tableau récapitulatif ces références doit nécessairement faire ressortir l'objet de la mission, l'adresse du client, le montant de l'activité, l'année de réalisation, la durée de la mission plus les Curriculum Vitae (CV) des experts clés proposés pour la mission.

Le dossier de candidature sera présenté en deux parties :

- Une partie technique comprenant :
 - Une lettre de manifestation d'intérêt signée et adressée à Monsieur le Directeur Exécutif de l'ACAME ;
 - Les copies des attestations de bonne exécution pour les missions similaires (années de réalisation, coûts, clients, etc.) ;
 - Le curriculum vitae détaillé du(des) consultant(s) daté et signé ;
 - Les copies des diplômes et des attestations ;
 - Les coordonnées de contact telles que l'adresse physique, les numéros de téléphone fixe et cellulaire ;
 - Trois (03) références à contacter ;
 - Tout autre document renseignant sur l'expertise ou la carrière de l'agence.
- Une partie financière comprenant :
 - Une lettre de soumission de l'offre ;
 - Le budget proposé pour la mission ;
 - Le détail des coûts composant le budget (en homme/jour pour les honoraires) ;
 - La monnaie de l'offre doit être proposée en Euros et en Francs CFA.

VII. Remise des offres

Les agences doivent soumettre leurs offres technique et financière séparées, portant la mention «conduite d'une assistance technique en vue d'accompagner l'ACAME dans me processus d'accréditation institutionnelle te programmatique du CFEA ». Les offres seront remises en version physique au secrétariat de l'ACAME sis à la ZAD dans l'enceinte de la CAMEG, Tel : 00226 25 37 91 75, au plus tard le **21 aout 2024 à 16h00 TU**.

L'ACAME ne serait pas responsable d'un envoi par courrier recommandé, réceptionné après la date et l'heure limites de dépôt des offres, ou non réceptionné. Aucun envoi par voie électronique ne sera considéré.

A. Modalités d'évaluation des offres

L'agence sera sélectionnée sur la base du rapport qualité/coût. Une procédure en trois étapes sera adoptée pour l'évaluation des propositions. L'évaluation technique sera menée en premier, suivie de celle financière et de l'évaluation finale. Les agences seront classées au moyen d'un système de notation technique/financière combinée décrit comme suit :

1. Évaluation technique

Il sera procédé à l'évaluation de l'offre technique en affectant des points sur les éléments suivants mentionnés dans les présents termes de référence :

- Les qualifications en adéquation avec la mission : 30 points
- L'expérience générale : 20 points
- L'expérience spécifique en adéquation avec la mission : 30 points.

Soit un total de 100 points, et le score technique minimum requis pour être admis à l'étape de l'évaluation financière est de 80 points.

Critères d'évaluation pour chaque module	Notes
Expériences générales de l'agences dans des projets similaires	../ 20
Expériences des experts (équipe) en adéquation avec la mission	.../30
Qualifications des experts en adéquation avec la mission	../ 30
Compréhension des Termes de Référence	../ 05
Méthodologie de travail proposée	../10
Présentation générale de l'offre	../05
Total note théorique (Nq)	../100

2. Évaluation financière

Parmi les offres techniques retenues, l'offre la moins-disant aura la note financière de 100 points. Les autres offres seront notées en utilisant la formule suivante :

Note financière de l'offre =	$\frac{\text{montant de l'offre la moins disante HT}}{\text{montant de l'offre HT}} * 100$
-------------------------------------	--

3. Évaluation finale

La note globale de l'offre est une pondération de l'offre technique et financière selon la formule suivante :

Note globale de l'offre =	Note technique * 85 % + note financière * 15%
---------------------------	---

VIII. Budget et forme de paiement

La mission sera financée par l'ACAME sur les fonds du Projet CFEA. Le contrat sera à prix détaillé en Homme/jour pour les honoraires et les coûts remboursables dont le montant sera déterminé par les offres techniques et financières. Les agences intéressées soumettront une offre technique et une offre financière. L'ACAME sélectionnera après évaluation, l'offre ayant le meilleur rapport qualité/prix.

IX. Coordination et supervision

Afin de mieux atteindre les objectifs de la mission, l'agence travaillera sous la supervision du Comité pédagogique du CFEA et en relation directe avec le Directeur Exécutif. Les séances de restitution à chacune des étapes de mise en œuvre seront programmées à l'intention de l'ensemble des membres du Comité pédagogique (COPED) et du Comité de pilotage (COFIL) si besoin. Le télétravail sera privilégié comme outil de travail dans les interactions entre l'agence et le Comité pédagogique

X. Durée de l'assistance technique

La durée maximale de la mission est de 12 mois calendaire.

XI. Conditions de l'offre

L'ACAME ne saurait être tenue responsable des coûts ou autres dépenses engagées par le Consultant (firme) dans le cadre de la préparation ou de la soumission de la manifestation d'intérêt. Aussi, l'ACAME se réserve le droit de ne pas donner suite aux propositions qui lui seront adressées.

XII. Liste non exhaustive de documents disponibles (pour consultation)

- La liste des CNA membres de l'ACAME ;
- Autres documents pertinents disponibles.

XIII. Éclaircissements et informations complémentaires

Pour toute demande d'informations, veuillez écrire à secretariat@acame.net en mettant en copie coordonnateur@cfea.institute


Aser MINOUNGOU
Directeur Exécutif
Association Africaine des Centres d'achats
de Médicaments Essentiels
www.acame.net
Le Directeur Exécutif
Aser MINOUNGOU